

Ces logements comprenaient, outre la cuisine:

	Institu- teurs.	Institutrices.		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2 pièces . . . .	1	1	—	2
3 » . . . .	11	6	4	21
4 » . . . .	1	1	2	4
5 » et plus .	3	—	5	8
	16	8	11	35

A Fentange et à Niederanven, les logements sont trop petits et malsains: les instituteurs de ces deux localités reçoivent l'indemnité prévue par la loi.

L'instituteur de Contern occupe une partie du logement et reçoit une indemnité de 150 fr.; l'instituteur en chef de Rollingergrund occupe le logement et perçoit une indemnité de 200 fr. Les logements de Schuttrange et de Walferdange laissent surtout à désirer: ils sont humides et trop petits.

*Une distribution de prix* a eu lieu à toutes les écoles.

*La conférence d'arrondissement* s'est réunie à Luxembourg, le 3 août 1910.

*La caisse d'épargne* était introduite dans 2 sections de commune, où 1334 élèves versaient successivement 39859,90 fr.

#### b) Écoles primaires privées.

1. L'école de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 44 élèves (filles), dont une au-dessus de l'âge obligatoire.

2° Les écoles de l'orphelinat du Rham comptaient 81+54=135 élèves, formant 5 classes, dont les 3